



Une société à mission au service de la biodiversité

Rapport de mission n°2
2022-2024

CALENDRIER DE LA SOCIÉTÉ À MISSION



T1 2021

Naissance de la société à mission «Créateur de forêt»

T2 2022

Rédaction du 1^{er} rapport de mission 2021-2022 et mise en place des indicateurs de performance

T1 2023

Sélection du cabinet AJC Bordeaux pour assurer la vérification de la mission

T4 2023

1^{ère} réunion avec le comité de mission

T4 2024

Rédaction du 2nd rapport de mission 2022-2024 et révision des indicateurs de performance

T1 2022

1^{ère} référente de mission (Elise)

T4 2022

2nd référente de mission (Manon)
Prospection d'un OTI

T2 2023

1^{er} audit et avis du cabinet AJC Bordeaux sur la période du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2022
Constitution du comité stratégique de mission de Créateur de forêt

T2 2024

Capsule vidéo pour AJC Bordeaux
Entretiens individuels avec chacun des membres du comité stratégique de mission et animation
2nd réunion avec le comité

À venir

T4 2024

Entrants et sortants du comité
3^{ème} réunion avec le comité stratégique de mission

T2 2025

Entretiens individuels avec les membres du comité stratégique de mission et animation
4^{ème} réunion avec le comité stratégique de mission

T3-T4 2025

5^{ème} réunion avec le comité stratégique de mission

T2 2026

Rédaction du 3^{ème} rapport de mission 2025-2026
Entretiens individuels avec les membres du comité stratégique de mission et animation / 2nd audit et avis du cabinet AJC Bordeaux



AVANT-PROPOS



Niort, le 22 août 2024,

Depuis février 2021, l'équipe Créateur de forêt se définit comme **promoteur de biodiversité**. Le cœur de son métier est de **recréer des mosaïques de biodiversité favorables au retour des Vivants** (Homme et Nature). C'est en mobilisant un **écosystème de compétences opérationnelles et financières locales** aux projets portés par la Société à mission et ses partenaires, que Créateur de forêt tente de répondre, à son échelle, à la problématique de la disparition du vivant. **Sa force commerciale, son pouvoir fédérateur, sa capacité de pilotage et sa vision pragmatique** ont très vite permis à l'entreprise de passer à l'action et de **répondre concrètement à ses premiers objectifs de mission**. D'autres objectifs ont, quant à eux, demandé une certaine marge de progression.

Voilà trois ans que Créateur de forêt est entré dans le **cercle des Sociétés à mission en France**, trois ans que l'entreprise et son équipe œuvrent quotidiennement pour la protection et la préservation de la biodiversité locale. Ces dernières années ont été décisives pour cette jeune pousse qui devait **faire ses preuves, s'ancrer sur son territoire et tisser un réseau de partenariat fort et de confiance**. **Le Créateur de forêt de l'année 2021-2022 n'est plus du tout le même qu'aujourd'hui** : Matthieu, Judith, Elise, Camille, Baptiste, Noémie et Manon vous proposent un retour sur les deux dernières années de mission de l'entreprise, ses incertitudes, ses victoires, ses apprentissages, ses projets et ses rebondissements.

Bonne lecture à toutes et à tous.





SOMMAIRE

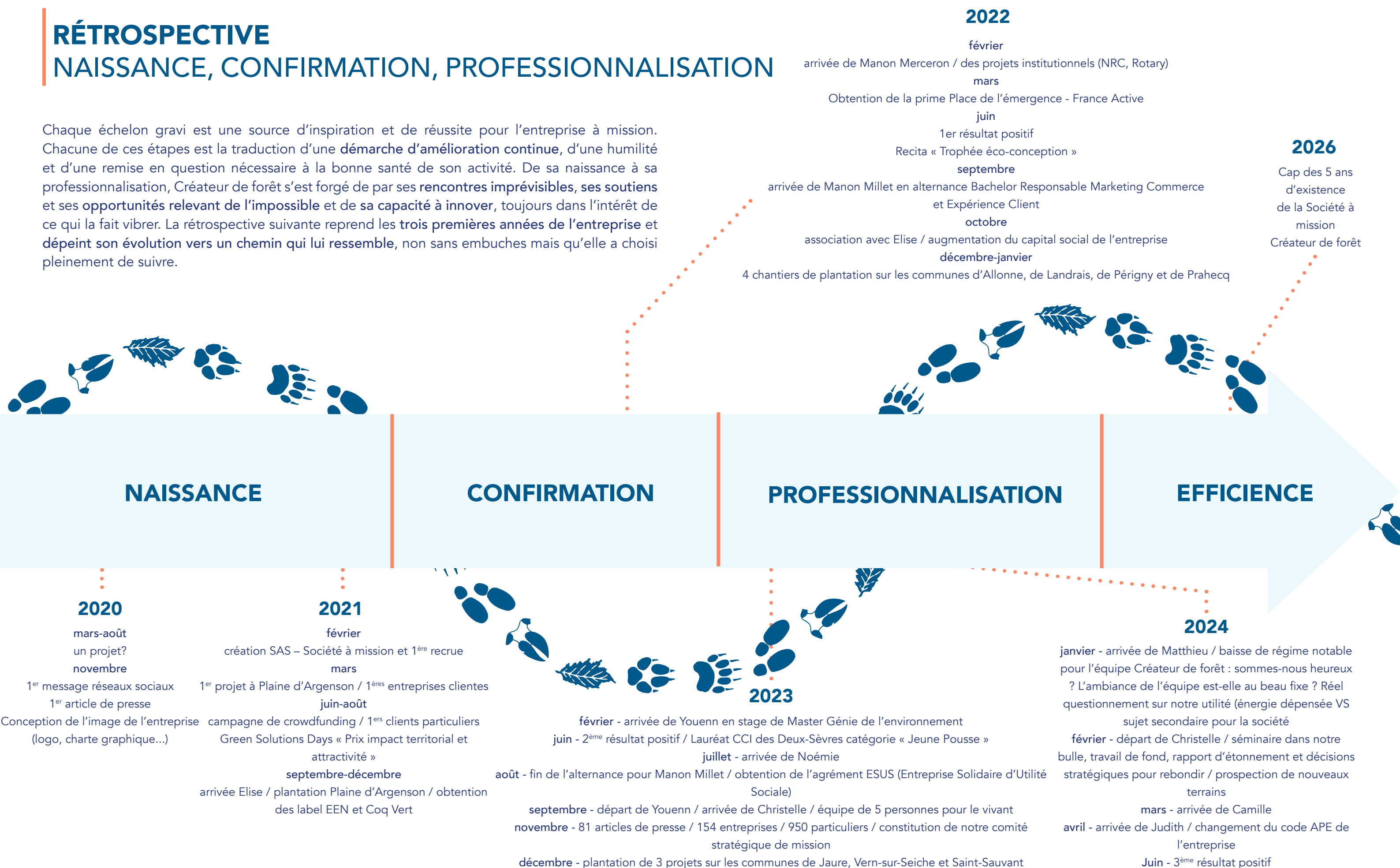
RÉTROSPECTIVE NAISSANCE, CONFIRMATION, PROFESSIONNALISATION	1
LE VIVANT EN INTERNE	7
DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE TERRAIN POINT DE DÉPART DE NOTRE ACTION	9
OUVERTURE DE LA GOUVERNANCE	12
NOTRE RAISON D'ÊTRE NOS OBJECTIFS DE MISSION	16
DE L'INTENTION À L'ACTION SECOND BILAN	18
HORIZON 2027	29
CONCLUSION DE NOTRE RÉFÉRENTE ET COMITÉ DE MISSION	30



RÉTROSPECTIVE

NAISSANCE, CONFIRMATION, PROFESSIONNALISATION

Chaque échelon gravi est une source d'inspiration et de réussite pour l'entreprise à mission. Chacune de ces étapes est la traduction d'une **démarche d'amélioration continue**, d'une humilité et d'une remise en question nécessaire à la bonne santé de son activité. De sa naissance à sa professionnalisation, Créateur de forêt s'est forgé de par ses **rencontres imprévisibles**, ses **soutiens** et ses **opportunités relevant de l'impossible** et de sa **capacité à innover**, toujours dans l'intérêt de ce qui la fait vibrer. La rétrospective suivante reprend les **trois premières années de l'entreprise** et **dépeint son évolution vers un chemin qui lui ressemble**, non sans embuches mais qu'elle a choisi pleinement de suivre.





INNOVATIONS ET SOUTIENS



2021

BIODIVERSITÉ

Dans son langage, Créateur de forêt décide de ne pas seulement parler d'environnement. Ce terme regroupe l'ensemble des conditions de vie d'un individu, d'une population, d'une communauté à différentes échelles spatiales. Lorsqu'est évoqué l'environnement, n'est pas nécessairement évoquée la biodiversité. Plus précise, cette notion désigne trois niveaux : les écosystèmes, les espèces animales et végétales qui les composent et les individus tous différents génétiquement.

PRODUIT COMMERCIALISÉ

Le modèle économique de Créateur de forêt repose sur le financement d'un produit unique : le m² de biodiversité. Tandis que ses confrères défenseurs de la biodiversité passe essentiellement par l'arbre, la Société à mission elle, passe par l'unité de surface. Cette différenciation permet à Créateur de forêt de raconter une histoire plus large et ainsi considérer chaque élément comme central au bon fonctionnement de la vie sur terre.

ALAIN PERSUY

La rencontre avec Alain Persuy, écologue, forestier, naturaliste et auteur constitue les prémices de l'entreprise, son assurance vie et a permis d'appuyer sa légitimité.

J'ADOpte UN PROJET

La plateforme de financement participatif a permis de lever les fonds nécessaires à la première année d'activité de l'entreprise. C'est ici que les premiers projets ont été financés par les contributeurs particuliers.



2022

SENSIBILISATION COMME LEVIER D'ACTION

La sensibilisation est l'ingrédient clé pour embarquer l'humain au cœur des enjeux liés à la biodiversité. Sans la comprendre et l'appréhender, il est difficile d'engager et de responsabiliser autrui.

DÉMARCHE PARTENARIALE

Agir pour la biodiversité ne peut être réfléchi et appliqué seul. Tout comme la biodiversité, la coopération est de mise et la contribution de chacun permet de porter des projets fédérateurs et de sens.

AU-DELÀ DE L'ENVIRONNEMENT

Le premier projet de la société à mission a mis en lumière un aspect encore inconnu pour Créateur de forêt : la dimension sociale. Au-delà de porter des projets pour la nature, l'entreprise porte des projets pour les Vivants.

ÉCO-SOCIO-CONCEPTION

L'éco-socio-conception désigne une démarche impactant positivement le territoire d'action : sensibilisation, valorisation des déchets, travail étroit avec les chantiers d'insertion et toutes structures de l'ESS, création d'emploi et de richesse économique et sociale.

DES PROJETS INSTITUTIONNELS

Le financement classique des projets de biodiversité engage les entreprises et les particuliers. En 2022, un nouveau modèle est venu le diversifier : les projets financés à 100%. En 2022, le Niort Rugby Club ainsi que le Rotary Club La Rochelle - Aunis ont été les premières structures à porter le financement complet d'un projet de biodiversité.

RENCONTRE AVEC LE CNRS DE CHIZÉ

Le Centre National de Recherche Scientifique de Chizé est un des partenaires les plus inspirants pour l'entreprise. Le premier projet de Créateur de forêt étant situé dans la zone d'étude du CNRS, se présenter à eux était une évidence. Depuis, un suivi pollinisateurs est réalisé par le centre sur la parcelle de Plaine d'Argenson.



2023

INTERNALISATION

Après avoir passé deux ans sur la plateforme J'adopte un projet, Créateur de forêt a internalisé le processus de parrainage à même son site internet. L'occasion aussi de simplifier la démarche et d'offrir la possibilité à ses clients de s'abonner aux projets de la Société à mission.

SROI

Le Social Return On Investement (Retour Social sur Investissement) constitue l'une des plus importantes innovations et dépense de l'entreprise. L'année 2023 présente les prémices de cette valorisation sociale et environnementale.

BIODIV'ENTREPRISES

À la suite d'interrogation des clients entreprises de Créateur de forêt sur la renaturation de leur site, une activité en marge de la société à mission s'est déployée. En 2023, la démarche Biodiv'Entreprises est née dans le but d'accompagner les entreprises du territoire à repenser leur foncier pour y accueillir la biodiversité.

MARIE-MONIQUE ROBIN

Au détour d'une prospection des acteurs de la biodiversité en France, Marie-Monique Robin et sa maison de production M2R Films ont sélectionné Créateur de forêt dans le cadre de leur obligation environnementale. Native des Deux-Sèvres, journaliste engagée et militante, elle est devenue marraine du Bois de l'Esper et a participé financièrement au projet avec sa maison de production.

GILLES BOEUF

Biologiste français, Gilles Boeuf a voué sa carrière aux croisements entre l'humanité et la biodiversité. Expert en océanologie, biodiversité et ressources vivantes marines, il a offert à l'écosystème Créateur de forêt un moment d'anthologie à l'occasion de la seconde conférence de la Société à mission.

MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES

Le Groupe MAIF, à travers sa filiale MAIF Solutions Financières, apporte un soutien indéfectible à Créateur de forêt et ce depuis sa genèse. En 2023, MSF a financé à 100% le projet de Grimaucourt-en-Woëvre.

JEAN-CLAUDE NOUARD

Ancien technicien des Eaux et Forêts, artiste et écrivain, Jean-Claude Nouard est un soutien de taille pour l'entreprise. Militant engagé au service de la diversité, de la biodiversité et des forêts, il est une des origines de la création de l'association SOS Forêt Dordogne.

ONF - AGENCE DE VERDUN

La rencontre avec l'ONF - Agence de Verdun est l'exemple parfait de la coopération dans un but commun. Responsable de la forêt publique, l'Agence de Verdun montre l'exemple et met à disposition ses savoirs pour le maintien de la biodiversité locale.

MISE EN AVANT CULTURELLE

Créateur de forêt a eu la chance d'apparaître dans deux ouvrages d'auteur : *Mon métier aura du sens* de Julien Vidal et *La fraîcheur est dans les territoires* de Michel Vialatte.



2024

DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

Outre le parrainage de m² par les entreprises clientes, Créateur de forêt a su développer son offre de service. Orientée sur la sensibilisation des salariés, dirigeants et parties prenantes, de nouveaux produits sont proposés.

COMITÉ STRATÉGIQUE DE MISSION

Après trois ans en tant que Société à mission et l'obtention de son agrément ESUS, Créateur de forêt a décidé d'ouvrir sa gouvernance. Un comité stratégique de mission (fusion du comité de mission de la SAM et du comité stratégique de l'ESUS) a été constitué.

VIVANT INTERNE

L'année 2024 a centré ses priorités sur le bien-être de l'équipe Créateur de forêt. Malgré un métier de sens, de passion, qui résonne dans chacun et chacune, le travail abattu durant 3 ans a affaibli le vivant en interne. Des mesures ont été prises pour laisser la place et le temps de s'épanouir pleinement, de faire de notre métier un des vecteurs du bonheur individuel et collectif.

ORE AVEC TIERCE-PARTIE

L'ORE est un outil juridique permettant de protéger la biodiversité pendant 99 ans. Communément, cet acte notarié est signé entre deux parties : le propriétaire du foncier et le co-contractant (soit une structure concourant à la protection de la biodiversité). En 2024, Créateur de forêt a décidé de renforcer cet outil en y intégrant une tierce partie qui possède le rôle de garant des obligations réciproques. À ce jour, trois structures sont garantes des obligations : SOS Forêt Dordogne, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et le CPIE de la Meuse.

LA PRESSE EN PARLE MIEUX QUE NOUS

Outre l'évolution de l'entreprise en interne, les rencontres qui ont élevé Créateur de forêt et les obstacles surmontés, il est intéressant de consulter la presse locale et nationale qui ont également participé au rayonnement de Créateur de forêt. La revue de presse ci-dessous retrace les prémices de l'entreprise jusqu'à sa professionnalisation (articles de presse sur la période 2021-2024). Les éléments de langage ont évolué au fur et à mesure que l'entreprise grandissait. Cette mise en avant a permis de toucher un plus grand nombre et de porter auprès de tous un sujet qui a besoin d'être diffusé en masse. À noter qu'aucun articles de presse, reportages ou vidéos n'ont été achetés ou sponsorisés par Créateur de forêt, ils sont le fruit d'initiatives médiatiques.

122 articles de presse dont

FRANCE CULTURE

« L'Obligation Réelle Environnementale : un outil juridique pour la biodiversité »

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

« Une convention pour évaluer la biodiversité »

« Un nouveau métier pour les générations futures »

« Quand l'aménagement du territoire régénère la biodiversité »

FRANCE 3 NOUVELLE-AQUITAINE

« « Planter pour couper 20 ans après, ça ne sert à rien ! » : Une mairie plante une forêt et la protège pendant un siècle »

« Sauver concrètement (un bout de) la planète »

DEMAIN VENDÉE

« Un facilitateur auprès des collectivités et des entreprises qui s'engage pour la biodiversité »

LA CONCORDE HEBDO

« Créateur de forêt : une lutte philosophique pour le vivant »

LE COURRIER DE L'OUEST

« Créateur de forêt convertit en euros la richesse environnementale et sociale générée par ses forêts »

« Créateur de forêt passe par ce qui se voit, l'arbre, pour préserver ce qui ne se voit pas »

« Des forêt pour créer de la croissance pour l'humanité »

WE DEMAIN

« Touche pas à ma nature : quand les entreprises s'y mettent »

TV7 - L'INFO DU SUD OUEST

« Une société environnementale innovante »

« Valoriser le retour sur investissement d'un projet de biodiversité »

OFFICE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

« Créateur de forêt : entreprise engagée pour la nature »

EUROPE 1

« Créateur de forêt affiche une ambition concrète »

THE CONNEXION

« The compagny that is bringing new forests to life in France »

LE JOURNAL DES ENTREPRISES

« Créateur de forêt fait éclore la biodiversité dans les entreprises »

CARNET DE CAMPAGNE FRANCE INTER

« Une forêt pour rien, pourrait-on dire. Une forêt pour TOUT, plutôt ! »

VIVANT LE MÉDIA

« Forum de l'ESS : Créateur de forêt premier projet labellisé Financement participatif pour la croissance verte »

BIEN EN PÉRIGORD

« Le Bois de l'Esper : une aventure écologique et collective »

PRESSENZA

« Promouvoir la biodiversité : Créateur de forêt soutenu par la Fabrique des Pandémies et Marie-Monique Robin »

L'ensemble des articles de presse est disponible ici : <https://www.createurdeforet.fr/ils-parlent-de-nous/>

LE VIVANT EN INTERNE

L'idée de construire une **entreprise régénérative**, participant activement à la transition des territoires tout en renonçant à une croissance exponentielle de son activité, **ne peut être dissociée de la construction d'une équipe heureuse et épanouie**. Car oui, au-delà de protéger et de préserver le vivant (au sens de biodiversité), rien n'est réalisable sans la **préservation de son vivant en interne**. Depuis 2022, l'équipe de Créateur de forêt a connu un **renouvellement de son personnel**, des départs mais aussi des arrivées qui ont **modifié et parfois déstabilisé** l'organisation de l'entreprise. Pour une petite structure comme Créateur de forêt, chaque élément est indispensable à l'équilibre et au bien-être du groupe : **la faiblesse de l'un impacte inévitablement le reste de l'équipe et inversement**. Passer de 3 en 2022 à 5 fin 2023 s'est montré comme une épreuve pour l'équipe, tant au niveau de la communication que dans le rythme de travail et la définition des postes de chacun. C'était un **passage obligatoire** pour la Société à mission qui était en pleine structuration et réflexion sur son avenir.

En février 2024, le rebond

Ces changements internes ont servi à rebondir, puisque dès février 2024 l'équipe Créateur de forêt s'est retrouvé « dans sa bulle » pendant deux jours consécutifs. L'idée de cette réunion de « recentrage » était de se retrouver, d'imaginer ensemble le Créateur de forêt de demain et d'établir un plan stratégique à 3ans. À l'ordre du jour notamment : état d'esprit de l'équipe, stratégie à court/moyen/long terme, questions RH, recrutement, terrains et projets de biodiversité, outils et logiciels, point financier et représentation de l'entreprise à l'extérieur pour sensibiliser encore plus le plus grand nombre aux enjeux liés à la biodiversité. À la suite de cette réunion, deux grands axes sont ressortis : **ne pas faire plus, faire autant mais mieux, plus à n'importe quel prix ; renoncer à des projets pour préserver le vivant en interne**.

En mars 2024, de l'action concrète au service de l'humain en interne

C'est en toute transparence que ce temps a permis de renforcer largement la cohésion d'équipe. Des mesures ont été prises afin de répondre aux quelques manques ressentis par chacun mais également dans le but de créer des conditions adéquates pour être heureux et faire fonctionner l'entreprise :

Merci à Baptiste et Elise pour la confiance portée auprès de leurs salariés, merci de permettre à chacun des membres de prendre une place importante dans la construction et la stratégie de Créateur de forêt. Les dirigeants ont su mettre au cœur de leur modèle l'humain, et toute l'équipe en est très reconnaissante. L'organigramme ci-dessous présente la belle équipe de Créateur de forêt et les postes de chacun :



Baptiste Trény

Fondateur et Président
Directeur stratégique



Elise Girard

Directrice Générale
Directrice opérationnelle
Gestion financière



Manon Merceron

Responsable développement
territorial



Noémie Dathée

Chargée de développement
partenariats



Matthieu Matteredra

Directeur commercial



Camille Baudouin

Chargée de projet biodiversité



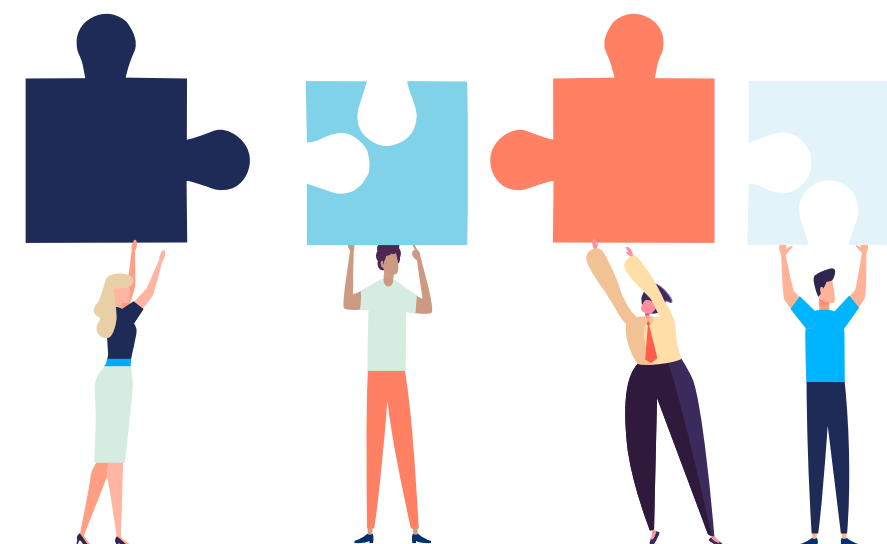
Judith Auburtin

Chargée de projet biodiversité



Anne-Gaëlle Michelet

Prestataire administrative et
commerciale



Mise en place des Échos d'Équipe hebdomadaire (victoires, agenda, point projet et commercial, météo de chacun)

Une fois par an, prise en charge d'une journée familiale entourée des êtres qui nous sont chers (hors temps de travail)

Prime de partage de valeur

Adoption d'un CRM et recrutement d'une prestataire externe afin de limiter les tâches « rebarbatives »

Temps conviviaux en équipe une fois par an

Augmentation des salaires en suivant l'évolution du SMIC

Horaires flexibles, grande confiance accordée aux salariés

Lundi de pantecôte : journée de solidarité offerte par l'entreprise (ni travaillé ni rattrapée)

Mise en place de réunions mensuelles

Jour offert dans le courant du mois d'anniversaire du salarié

DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE TERRAIN

POINT DE DÉPART DE NOTRE ACTION

Sans foncier disponible, l'action de l'entreprise ne peut débuter. Les premiers projets de Créateur de forêt découlent d'opportunités et de rencontres qui ont permis à l'entreprise de tester son modèle, de lancer son activité, de se former et d'identifier les processus indispensables au bon déroulement d'un projet à impact positif et fédérateur. L'équipe saisisait les occasions, notamment pour sécuriser l'avenir de la personne morale, sans pour autant suivre une stratégie claire et définie.

RAPPEL DES ÉTAPES D'UN PROJET DE BIODIVERSITÉ

-  1 Recherche d'un terrain appartenant à des collectivités territoriales
-  2 Financement par le biais d'entreprises et particuliers (parrainage par m² de biodiversité)
-  3 Protection juridique de la parcelle pendant 99 ans grâce à l'Obligation Réelle Environnementale
-  4 Conception, architecture et montage du projet en mobilisant un écosystème de compétences locales
-  5 Suivi, entretien et vie de l'îlot de biodiversité

Il est important de noter que lorsque Créateur de forêt arrive sur un nouveau territoire, l'équipe doit repartir de zéro et repenser son écosystème : recherche de terrain, prospection d'entreprises locales, embarquer et sensibiliser les particuliers/habitants/usagers, recherche de structures très opérationnelles (agriculteur, chantier d'insertion, lycée agricole/horticole, pépiniéristes, associations à visée environnementales et sociales, écologues, structures d'animation, etc...).

2021-2022 - UNE ACTION ULTRA LOCALE

ALLONNE - LE BOISEMENT DE LA SOURCE DE LA CADORIE

<https://www.createurdeforet.fr/projets/allonne-79-2023/>

PRAHECQ - L'ESPACE DE BIODIVERSITÉ DU NIORT RUGBY CLUB

<https://www.createurdeforet.fr/projets/prahecq-79-2023/>

PLAINE D'ARGENSON - LA CORCIALE

<https://www.createurdeforet.fr/projets/plaine-argenson-79-2023/>

PÉRIGNY - LA FORÊT DE L'HOMME SEC

<https://www.createurdeforet.fr/projets/perigny-17-2023/>

LANDRAIS - LE TRIANGLE DU MARRONNIER

<https://www.createurdeforet.fr/projets/landrais-17-2023/>

2023 - L'ENVOLÉE

35

VERN-SUR-SEICHE - LA FORÊT DU PONCEL

<https://www.createurdeforet.fr/projets/vern-sur-seiche-35-2023/>

86

SAINT-SAUVANT - LA FORÊT DU BOIS DE BEAULIEU

<https://www.createurdeforet.fr/projets/saint-sauvant-86-2023/>

24

JAURE - LE BOIS DE L'ESPÈR

<https://www.createurdeforet.fr/projets/jaure-24-2023/>

À la sortie des plantations de l'hiver 2023, l'équipe Créateur de forêt était fière et reconnaissante de l'accueil réservé par ces nouveaux territoires, leurs acteurs, les bénévoles, et particulièrement de l'humanité et de la cohésion sans précédent. Mais l'équipe était également à **bout de souffle** : ces chantiers lointains étaient compliqués à organiser et à piloter à distance, ces territoires inexplorés impliquaient le montage d'un nouveau réseau de financeurs et de partenaires opérationnels. Ces chantiers de plantation ont marqué un **réel tournant dans la construction d'une stratégie terrain** souhaitée et souhaitable par l'ensemble de l'équipe Créateur de forêt.

2024 - LE CADRAGE STRATÉGIQUE

Après s'être réunie lors d'un séminaire de travail en février 2024, l'équipe Créateur de forêt a convenu qu'elle aurait **plus d'impact à agir sur un territoire qu'elle connaît et qui la reconnaît**. À cet effet, les membres de l'équipe ont adopté une stratégie calquée sur le comportement du loup, tout en restant fidèle à son territoire : la dispersion. Dans le cas de Créateur de forêt, la dispersion consiste à partir de son territoire d'origine (Niort et son agglomération) et d'augmenter petit à petit son rayon d'action. Depuis mars 2024, la **zone de chalandise de l'entreprise concerne l'ex-région Poitou-Charentes** (Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Vienne, Charente) ainsi que les **départements limitrophes** (Maine et Loire, Indre et Loire, Indre, Haute-Vienne, Dordogne, Vendée, Gironde).

Au-delà du périmètre spatial, trois critères bien précis ont été mis en place afin de rendre efficace la prospection foncière :

► ► **Surface** : Créateur de forêt est à la recherche de parcelle inoccupée d'une surface minimum d'1,5 ha. Cette base répond à deux seuils : un seuil écologique et un seuil économique. Les experts avec qui l'entreprise travaille depuis trois ans, confient qu'un écosystème favorable au retour du vivant peut s'imaginer à partir d'1,5ha : ici peuvent être espérées des interactions intéressantes entre la faune, la flore et le sol mais aussi un début de prédation. Le second seuil est économique : le modèle de Créateur de forêt ne peut être rentable en deçà de cette surface. Cela signifie que les dépenses allouées au projet (3€ HT sur les 5€ HT commercialisés) ainsi que la marge brute correspondant à la maîtrise d'œuvre des équipes de Créateur de forêt (2€ HT sur les 5€ commercialisés) ne permettent pas à la société à mission de couvrir ses charges (salaires, loyer, assurances, fournitures administratives, etc...) ;

► ► **Typologie de terrain** : l'action de Créateur de forêt consiste à agrader des espaces anthropisés, qui ont été impactés par la main de l'Homme. Son intervention permet d'**agrader un espace**, c'est-à-dire de lui redonner la place et le temps de s'épanouir : Créateur de forêt agit en tant que booster. Il n'est pas pertinent pour l'entreprise (ni pour la biodiversité) d'offrir ses services à un espace qui n'en a pas l'utilité : **l'intérêt n'est pas de déstabiliser les écosystèmes mais plutôt de les renforcer**. À cet effet, les terrains propices à l'intervention de la société à mission sont les suivants : ancienne coupe rase, ancienne station d'épuration, ancienne décharge de déchets inertes, terrains agricoles qui n'ont pas de repreneur et qui ne seront plus utilisés pour l'agriculture et le maraîchage ou encore parcelles qui ne possèdent pas d'enjeux écologiques forts ;

► ► **Propriétaire** : le dernier critère concerne le régime juridique liée à la parcelle. Créateur de forêt intervient principalement sur du **foncier appartenant au domaine public** (exception faite à partir de 2023 avec un Groupement forestier privé). Compte-tenu de sa démarche de financement privé (entreprises et particuliers), il est plus délicat pour Créateur de forêt de commercialiser un projet appartenant à une personne de droit privé plutôt qu'à une commune ou intercommunalité.

OUVERTURE DE LA GOUVERNANCE

En tant qu'entreprise à mission, les **modes de gouvernance** font partie intégrante de la démarche. En fonction de leur effectif salarial, les sociétés ont pour consigne de **désigner un référent de mission ou bien un comité de mission** (le comité de mission est obligatoire à partir de 50 salariés, un allègement est autorisé pour les petites entreprises). Créateur de forêt a, dans sa première année d'exercice, opté pour une référente de mission : Elise Girard, associée et Directrice Générale de l'entreprise. Depuis le mois de septembre 2023, ce rôle a été confié à Manon Merceron, première salariée de l'entreprise.

Être Société à mission, c'est **renforcer l'action des acteurs économiques face aux problématiques sociales et environnementales**. C'est aussi **responsabiliser et engager les entreprises** dans l'évolution de leur gouvernance ainsi que dans leur modèle économique et stratégique. Être société à mission, c'est **créer de la richesse pour la cause défendue**. C'est aussi prouver que l'entreprise est en mesure d'avoir un impact positif autant sur la société que sur son territoire d'action. C'est apporter une plus-value non-négligeable en matière de développement économique, territorial et social mais également **d'apporter un sens** à chacune des actions de l'entreprise.



- ✓ Fixer un cap
- ✓ Structurer la démarche
- ✓ Outil de pilotage
- ✓ Attirer les talents et les clients

- ✓ Rendre ses actions cohérentes
- ✓ Affirmer ses convictions
- ✓ Enrichir sa gouvernance et innover

Au-delà de tous ces avantages, la qualité de Société à mission est accompagnée de son **cadre réglementaire** : l'entreprise doit être en mesure de définir une raison d'être et des objectifs de mission, d'adopter une gouvernance participative et d'être examinée par un Organisme Tiers Indépendant qui a la légitimité de valider, réétudier ou bien de révoquer cette distinction.

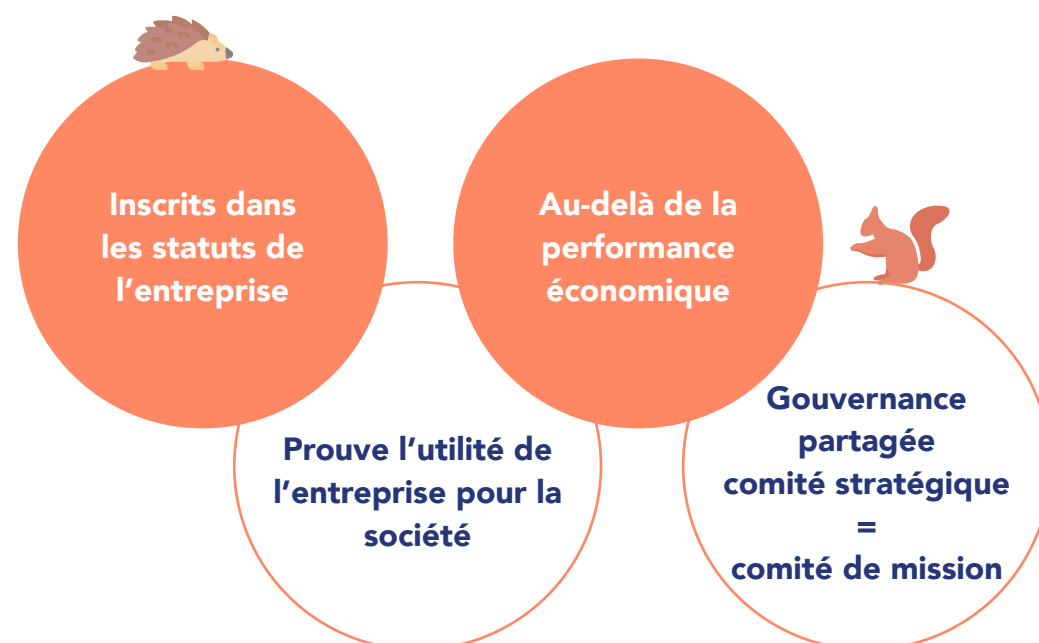
Pour aller plus loin dans son engagement, Créateur de forêt est devenue **Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)** en août 2023. Cet agrément accordé par la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) est le reflet de la pertinence des actions menées par l'entreprise. Dès son premier projet à Plaine d'Argenson, l'équipe a pris conscience que son cœur de métier ne se résumait pas seulement à agir en faveur de la biodiversité : son impact est plus large et concerne aussi bien le vivant au sens de nature que le vivant au sens d'êtres humains. Au travers de son action et de sa méthode éco-socio-conçue (impacter le plus positivement possible de territoire concerné via le réemploi de matière, le travail étroit avec des chantiers d'insertion et autres structures d'utilité collective, la création d'emplois et de richesse économique locale), Créateur de forêt intègre in extenso la sphère de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Tout comme la Société à mission, l'agrément ESUS est apparu comme une évidence pour les dirigeants et a permis d'ouvrir une perspective autre pour Créateur de forêt. Afin d'être éligible à l'agrément ESUS, l'entreprise a dû répondre à trois critères :



- ✓ **L'utilité sociale** de son activité et poursuite de différents objectifs : soutien aux personnes en situation de fragilité ; création de lien social et renforcement de la cohésion territoriale ; éducation à la citoyenneté / éducation populaire ; développement durable
- ✓ **Une gouvernance partagée** : création d'un organe ad-hoc (comité stratégique) permettant d'ouvrir sur une gouvernance participative
- ✓ **Une lucrativité limitée** : les bénéfices de l'entreprise sont réinvestis pour le développement ou le maintien de la société

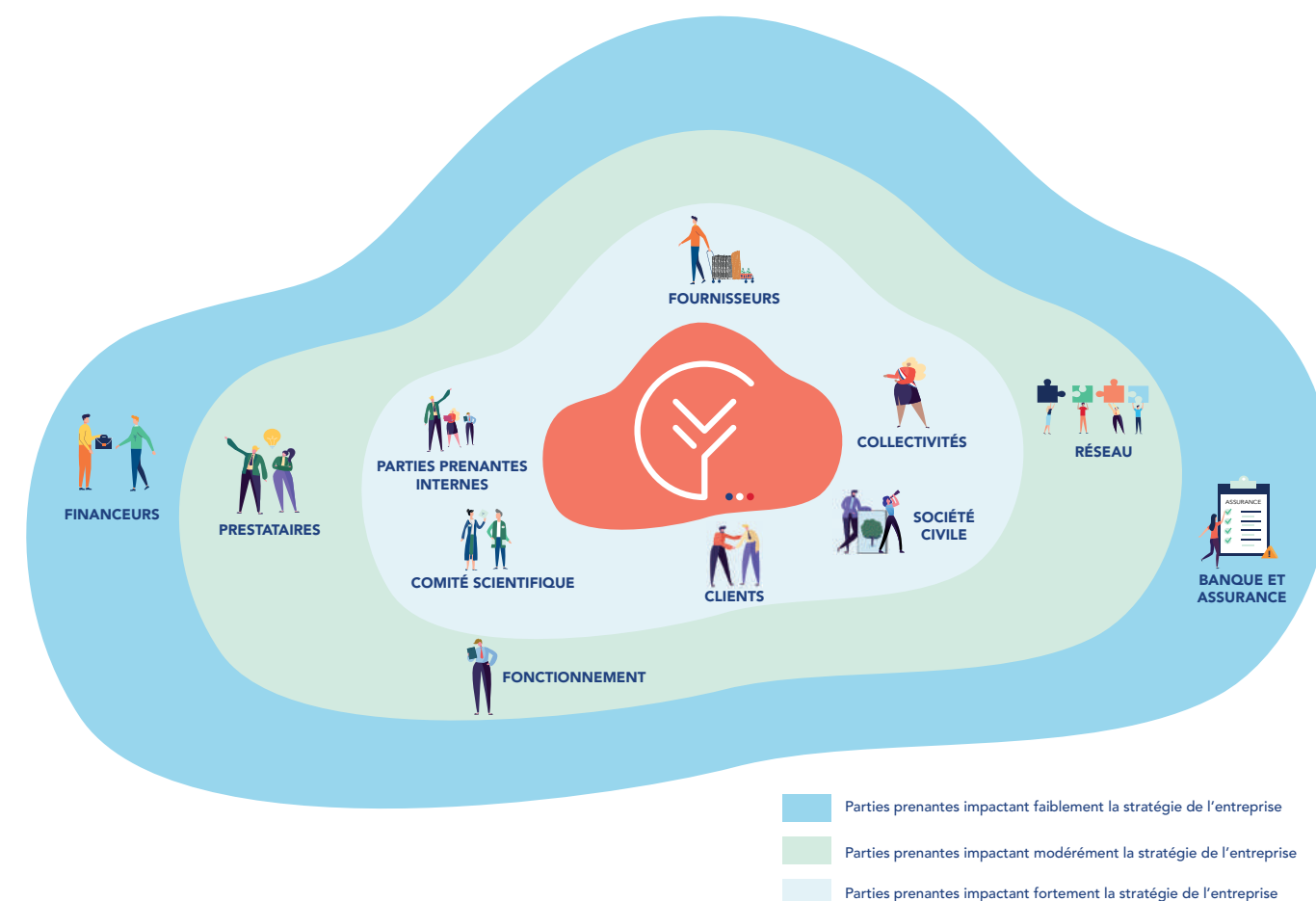
ARTICULATION DE LA SAM ET DE L'ESUS

La Société à mission est tout à fait compatible avec l'Économie Sociale et Solidaire, voici leurs points communs



Suite à cette nouvelle désignation, Créateur de forêt a respecté ses obligations en formant son **premier collectif au service de la biodiversité**. Cet organe répond d'une part au cadre de la Société à mission et de la possibilité pour l'entreprise de désigner un comité de mission et d'autre part au cadre de l'agrément ESUS exigeant l'ouverture de la gouvernance de la société à des membres extérieurs. C'est ainsi qu'est né le **comité stratégique de mission de Créateur de forêt**.

L'ensemble des membres a été sélectionné en fonction des différentes parties prenantes de l'entreprise mais aussi des objectifs de mission de l'entreprise (un objectif = un représentant). Retrouvez ci-dessous la représentation graphique des acteurs œuvrant de près ou de loin pour le fonctionnement et la pérennité de Créateur de forêt :



Sur cette base, le comité stratégique de mission de l'entreprise est constitué de 5 personnes qui, bien plus que des membres, symbolisent l'avenir et l'orientation de Créateur de forêt dans les années à venir.



Alain Persuy

Écologue, naturaliste, forestier et auteur, Alain suit l'aventure Créateur de forêt depuis ses prémices. Conseiller de taille sur l'architecture et la conception des projets de biodiversité, il fait partie intégrante du conseil scientifique de l'entreprise en apportant ses connaissances et compétences dans la prospection de foncier et la relecture de contenu spécifique.



Alexis Nault

Directeur d'Altæ Technopole Niort Deux-Sèvres, Alexis est un réel soutien pour Créateur de forêt. Accompagnateur durant l'Opération Dragon (programme d'émergence d'entreprises innovantes), il a su apporter un cadre méthodologique et une structuration dans le modèle de l'entreprise. De par son statut, Alexis ouvre les portes de son réseau à Créateur de forêt et œuvre dans la stratégie terrain.



Stéphanie Engling

Présidente Région Sud et membre du comité stratégique national « Entrepreneurs pour la Planète » et Mentor de l'entreprise entre 2021 et 2022, Stéphanie met à disposition ses qualités d'entrepreneuse et sa connaissance aiguisée du business développement au service de Créateur de forêt. Mentor de Baptiste, fondateur de l'entreprise, elle a beaucoup compté dans son parcours entrepreneurial ainsi que dans la définition du modèle économique.



Alexandre Jubien

Conférencier et expert de l'innovation et du développement durable, Alexandre est le plus important soutien de Créateur de forêt. Ambassadeur de l'entreprise, il n'hésite jamais à valoriser et donner de la visibilité à la mission de l'entreprise. Formé à de multiples fresques (climat, biodiversité, musique et numérique) son rôle au sein du comité est de mettre au cœur de la stratégie l'acculturation et la sensibilisation d'un plus grand nombre aux enjeux liés à la biodiversité.



François Teyssié

Directeur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, François fait partie, aux côtés d'Alain, du conseil scientifique de l'entreprise et accompagne l'équipe dans la sélection des parcelles objets de leur intervention. Son statut de directeur au sein de l'association ornithologique référente en Deux-Sèvres, éclaire les relations avec les associations environnementales des autres territoires. François accompagne également Créateur de forêt dans le développement du volet animation, la sensibilisation et la formation.

Outre les rôles individuels de chacun des membres du comité stratégique de mission, leur rôle collectif est d'accompagner les salariés et dirigeants dans la prise de décision, de challenger les sujets évoqués mais aussi d'émettre les avis et critiques constructifs pour que Créateur de forêt garde le cap et ne s'éloigne pas de sa raison d'être et de sa mission.

NOTRE RAISON D'ÊTRE NOS OBJECTIFS DE MISSION

NOTRE RAISON D'ÊTRE

permet de cadrer notre mission, d'orienter notre action et d'agir dans le respect de nos objectifs.

« tous les **BONS** moyens sont bons pour promouvoir la biodiversité et la préserver sur le long terme »

BONS moyens

excluent les méthodes contreproductives et/ou abusives

PROMOTION

comme outil de sensibilisation, de prise de conscience et d'engagement

PRÉSERVATION

via l'action concrète de maintenir et/ou de recréer des habitats naturels

LONG TERME

afin de laisser la place et le temps à la biodiversité de se renforcer



Pour répondre à sa raison d’être, Créateur de forêt s’engage à respecter les cinq engagements suivants :

#1 Créer des zones optimales au développement de la biodiversité et ce de manière pérenne
Pour favoriser le retour de la biodiversité, Créateur de forêt s’associe aux communes et collectivités qui souhaitent engager un projet sur leur foncier. Pour répondre à la notion de long terme, nous mobilisons l’Obligation Réelle Environnementale, acte notarié permettant de protéger la/les parcelle/s pendant 99 ans uniquement à des fins de préservation

#2 Impliquer un maximum d’acteurs (entreprises, collectivités, associations, particuliers) dans le but d’assurer l’efficacité des actions menées par la Société et de fédérer le plus grand nombre d’acteurs autour de l’objectif de préservation de la biodiversité
Au travers de cet engagement, notre objectif est de créer une synergie territoriale et de mettre en réseau le tissu d’acteurs du territoire concerné. Prouver que la force du collectif permet de réaliser des actions favorables pour le(s) vivant(s) (Homme et Nature)

#3 Donner des clés aux entreprises pour les aider à continuer leurs activités, tout en les repensant, afin d’en atténuer les conséquences sur le long terme, notamment en ce qui concerne leurs impacts sur l’environnement et la biodiversité
Donner les clés aux entreprises c’est avant tout leur expliquer ce pourquoi Créateur de forêt s’engage en tant qu’entreprise à mission et entreprise engagée pour la nature : partir des racines du porteur de projet mais aussi et surtout des causes et conséquences pour lesquelles a été imaginé le concept de l’entreprise. C’est aussi mobiliser des outils pour sensibiliser, faire prendre conscience et engager les entrepreneurs et entrepreneuses dans une activité plus responsable et respectueuse du vivant

#4 Aider les communes et collectivités à repenser la gestion de leur patrimoine en y incluant les notions de préservation de la biodiversité et protection de l’environnement
Il s’agit ici d’engager et d’accompagner les territoires dans la valorisation et la gestion de leur patrimoine naturel. Cela se traduit concrètement par la signature de l’ORE avec la commune propriétaire et par le montage et la réalisation des chantiers de plantation

#5 Contribuer à l’acculturation d’un plus grand nombre (quel que soit les âges ou parcours de chacun) sur les questions environnementales et de biodiversité
L’acculturation au plus grand nombre présente une des grandes finalités de l’entreprise Créateur de forêt. Sans la comprendre, l’aimer et la pratiquer, aucun de nous ne serait capable de la protéger. C’est à travers les réseaux sociaux, l’évènementiel, la diffusion de lettres informatives, l’animation, les ateliers, les évènements de plantation et les interventions auprès de nos plus jeunes que l’équipe Créateur de forêt répond à ce dernier objectif



DE L’INTENTION À L’ACTION SECOND BILAN

Dans le premier rapport de mission de Créateur de forêt, **16 indicateurs** avaient été sélectionnés pour dresser de bilan de la Société à mission. Depuis, les preuves ont évoluées en co-construction avec le comité stratégique de mission: certains indicateurs se sont vu être supprimés pour leur impertinence, d’autres remplacés ou encore ajoutés. Un suivi des modifications est disponible à la fin du présent document.

Sur le premier audit, une crainte avait été soulevée par la référente de mission : la charge du reporting pour une petite entreprise comme Créateur de forêt et la difficulté à s’affranchir des données quantitatives. Le bilan ci-dessous est organisé en fonction des cinq objectifs statutaires de l’entreprise et sont déclinés de manière détaillée pour plus de compréhension et de transparence (indicateurs quantitatifs et qualitatifs). Il est à noter que les années mentionnées correspondent aux années comptables de l’entreprise (soit du 1^{er} juillet au 30 juin) et non aux années civiles.

#1 Créer des zones optimales au développement de la biodiversité et ce de manière pérenne

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2024
Ralentir/ atténuer l’artificialisation des sols	Accumuler une surface de plus en plus importante pour la préservation de la biodiversité	Nombre de m² protégés via l’ORE	74 700	114 572	82 091
Accompagner la régénération naturelle	Ne rien faire, laisser agir la nature	Nombre de m² laissés en libre-évolution	35 300	42 692	13 000
Favoriser le retour de la biodiversité en France	Plantation d’arbres et arbustes	Nombre d’arbres et arbustes plantés	2 795	4 314	6 188
		Nombre d’essences différentes plantées	45	40	47

Perspective 2025 identifiée pour l’objectif « Ralentir / atténuer l’artificialisation des sols » et sa preuve « Nombre de m² protégé via l’ORE » : protection de 100 000 m² supplémentaires (soit 10 ha). Concernant les autres indicateurs, il est délicat de se projeter à l’instant T.

PREUVE « ÉCOSYSTÈMES RECRÉÉS »

La création de zones optimales au développement de la biodiversité ne passe pas toujours par la plantation d'arbres et arbustes. Créateur de forêt a pour objectif, en plus d'apporter une diversité d'essences, d'intégrer dans l'architecture du projet une diversité de milieux : milieux boisés, milieux ouverts (de type prairie, clairière), milieux humides (par la création de zone humide, mare). Cette diversité engendre incontestablement le retour d'une faune et d'une flore diversifiées, favorise les interactions entre espèces et les espaces d'un territoire, et ouvre potentiellement la voie de la prédation.

#2 Impliquer un maximum d'acteurs (entreprises, collectivités, associations, particuliers) dans le but d'assurer l'efficacité des actions menées par la Société et de fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour de l'objectif de préservation de la biodiversité

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2024
Rassembler et fédérer tous types d'acteurs pour construire des projets éco-socio-conçu (collectif, participatif et responsable)	Monter un réseau local de compétences et de soutiens en les impliquant à chaque étapes du projet (conception, plantation, vie et suivi du projet)	Nombre de parties prenantes impliquées (tout projets confondus)	29	56	56
	Embarquer entreprises et particuliers dans le financement des projets de biodiversité	Nombre d'entreprises contributrices (tout projets confondus)	57	127	à venir
		Nombre de particuliers contributeurs (tout projets confondus)	91	432	à venir

Sur cet objectif de mission, les perspective 2025 ne peuvent être anticipées.

#3 Donner des clés aux entreprises pour les aider à continuer leurs activités, tout en les repensant, afin d'en atténuer les conséquences sur le long terme, notamment en ce qui concerne leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2024
Sensibiliser salariés et dirigeants à la problématique de l'érosion de la biodiversité	Intervention de Créateur de forêt au sein des entreprises partenaires ou réseau d'entreprise	Nombre de présentations / rendez-vous commerciaux	37	152	67
	Fresque de la biodiversité	Nombre d'ateliers animés	1	3	2
		Indice de sensibilisation salariés	à venir	à venir	à venir
		Indice de sensibilisation dirigeants	à venir	à venir	à venir
Impliquer financièrement les entreprises dans le cadre de leur stratégie RSE, de leurs objectifs de mission ou de leur engagement entrepreneurial et ce de manière pérenne	Action commerciale	Nombre de nouveaux clients	23	à venir	à venir
	Fidélisation	Nombre de partenariats reconduits	à venir	à venir	à venir
Valoriser l'impact des projets de biodiversité auprès des entreprises clientes	Calcul monétaire (€) de l'impact social et environnemental	SROI moyen tout projet confondu*	NA	13,65	à venir

* Une double page est consacrée au SROI (Social Return On Investement) à la suite du présent tableau).

FOCUS SUR LE SOCIAL RETURN ON INVESTEMENT (SROI)

Épaulé par ses salariés (et particulièrement Youenn Kerdavid, stagiaire de mars à août 2023), le sujet du SROI a été porté par Baptiste Trény, fondateur de l'entreprise. Au travers de cet entretien avec Baptiste, découvrez l'histoire, l'émergence et la construction de cet outil novateur qui, nous l'espérons, aidera la cause soutenue par Créateur de forêt à être considérée à sa juste valeur.

Quel a été le point de départ du développement de cet outil ?

Dès la création de la Société à mission, l'objet premier était de trouver des fonds privés (entreprises et particuliers) afin de monter des projets locaux en faveur de la biodiversité, en somme de laisser le temps et la place à la biodiversité d'exister. Au détour de rencontres et discussions, les premiers avis sur le modèle de Créateur de forêt relevait parfois de l'incompréhension : **Quelles sont les contreparties possibles dans le cas où mon entreprise finance vos projets ? Qu'est-ce que notre participation financière nous apporte ? À quoi ça sert ? Quel est notre retour sur investissement ? Est-ce que c'est dé-fiscalisable ? Pourquoi ne pas se tourner vers les crédits carbone (unité équivalente à une tonne de CO₂ évitée ou séquestrée) ? Ce marché émergent ne serait-il pas une bonne opportunité pour Créateur de forêt ?** Autant de questions qui nous ont permis de constater que les clients attendaient un rendement. Ces attentes nous ont poussés, Elise et moi-même, à étudier le sujet, à se renseigner sur la méthodologie de calcul, sur les facteurs pris en compte et finalement à se positionner. En 2021, les labels liés au crédit carbone étaient incomplets, peu précis : le premier projet de l'entreprise sur Plaine d'Argenson a été soumis à une évaluation de la séquestration carbone des arbres récemment plantés. Cette analyse n'inclue à aucun moment la capacité du sol de la parcelle à absorber du carbone, ni celle de ses pousses naturelles (environ 3 000 m² sur 20 000 m²). Une autre raison a poussé l'entreprise à ne pas s'orienter vers ce marché, celle des services écosystémiques. La séquestration carbone est bel et bien un service rendu par la nature à l'Homme, cependant il n'est pas le seul. Le marché des crédits carbone est limitant dans la mesure où il se concentre uniquement sur cette thématique, sans intégrer les autres services écosystémiques tout aussi importants (purification et régulation de l'eau, approvisionnement en nourriture et en matières premières, pharmacopée, formation des sols, etc...). C'est ainsi qu'avec conviction et résistance, nous avons décidé de proposer à nos partenaires financiers, non pas de compenser les émissions de carbone, mais de contribuer à la préservation de la biodiversité. **Créateur de forêt ne souhaite pas être une raison de non-changement** : c'est en mettant la biodiversité au cœur de notre action que l'entreprise propose un engagement accessible et sincère envers la biodiversité.

Par qui avez-vous été accompagné ?

Au-delà de la réflexion menée en interne, le réseau de Créateur de forêt a été une source d'inspiration dans la quête du partenaire adapté à ce projet. Lors de l'obtention de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), nous avons rencontré Florance Roy, Chargée de mission développement de l'entreprise au sein de la CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais) qui accompagnait à ce moment-là un projet intitulé « Les ateliers du rond-point ». Lieu de coopération et d'innovation pour les acteurs locaux de l'économie solidaire et circulaire et les habitants du territoire, les porteurs de projets ont été accompagnés par le cabinet de conseil Citizing dans le but de valoriser l'impact social potentiel de ce tiers-lieu. Initialement connu sous le ROI (Return On Investment, soit le taux de rendement économique), l'idée était d'infléchir ce concept et d'y intégrer les rendements sociétaux et environnementaux : le SROI (Social Return On Investment).



Agence d'études et de conseil, spécialisée en évaluation et mesure de l'impact économique, social et environnemental et en sécurisation réglementaire.
<https://citizing-consulting.com>

Pourquoi avoir fait naître le SROI chez Créateur de forêt ?

Alors que le carbone possède une méthodologie de calcul aujourd'hui prise en compte par bon nombre d'acteurs économiques afin de répondre, en partie, à leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la biodiversité elle, ne possède pas d'indicateurs concrets qui prouvent son utilité et son impact sur la société. C'est ainsi que Créateur de forêt a décidé d'investir massivement dans la création d'un outil capable de quantifier les retombées et de déterminer la création de valeur de ses projets de biodiversité sur la société. Pour plus d'explication sur l'existence du SROI chez Créateur de forêt, je vous invite à prendre connaissance de la publication suivante : <https://www.createurdeforet.fr/sroi/>

Quelle a été la réaction de votre réseau lors de cette publication ?

Publiquement révélé sur nos réseaux sociaux en octobre 2023, cet outil a très bien été perçu par notre écosystème (clients, partenaires opérationnels, soutiens, etc...). Pour tout dire, nous ne pensions pas que ce sujet prenne autant d'ampleur : la presse écrite et la télévision s'en sont emparés, nos clients ont tout de suite voulu mettre en avant ces chiffres, c'était très parlant pour eux. Nous n'avons pas reçu tant de critique, le sujet a été fortement plébiscité.

Lire l'article
[Ouest France](#)

Lire l'article du
[Courrier de l'Ouest](#)

Visionner
[TVZ](#)



Concrètement, comment se calcule, se mesure le SROI de vos projets de biodiversité ? Quels sont les indicateurs mis en avant ?

Comme une représentation graphique vaut mille mots, je vous laisse avec des explications visuels des résultats obtenus grâce à une calculatrice géante, construite sur mesure pour Créateur de forêt et son activité.

L'ANALYSE COÛT-BÉNÉFICES



COÛT DU PROJET

Investissement initial des particuliers et entreprises, à hauteur de 5€ HT par m² de biodiversité

ÉNERGIE

Coût sociétal des émissions de GES émises par les engins de chantier pendant la plantation (valeur tutélaire)

ENTRETIEN

Entretien réalisé par la collectivité au-delà des 5 ans après la plantation (jusqu'à la fin des 99 ans d'ORE).

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Diminution des crues (et des coûts associés pour la société)
Recharge des nappes phréatiques et valeur associée au volume généré
Purification et régulation de l'eau (et donc coût de traitement évité)
Régulation de la qualité de l'air, des températures et de l'humidité (et diminution des coûts associés)
Stabilité des sols permettant son usage
Consentement à payer des individus pour bénéficier de la biodiversité d'un territoire

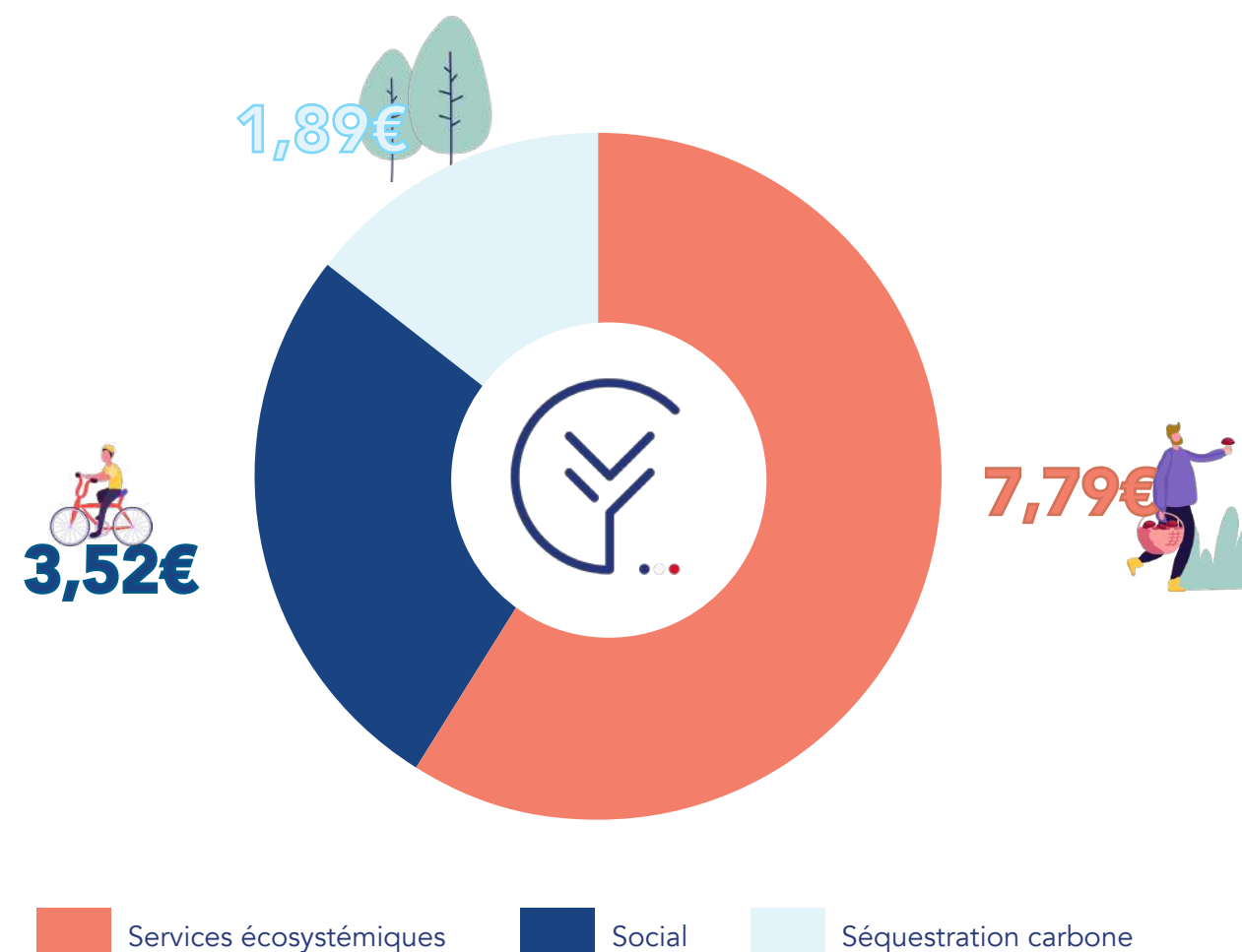
SOCIAL

Emplois générés
Supports éducatifs
Bien être des usagers
Utilisation des lieux

SÉQUESTRATION CARBONE

Carbone stocké non émis dans l'atmosphère

**POUR 5€ INVESTIS C'EST EN MOYENNE
13,65€ DE GAINS POUR LA SOCIÉTÉ***



Une fois l'outil prêt à l'emploi, comment l'avez-vous valorisé ? Quelles sont les prochaines étapes ?

Le lancement du SROI s'est fait via une publication sur nos réseaux sociaux et, en parallèle, via la prise de contact auprès de divers organismes, dans le but de leur présenter le dispositif (INRAE, le CRNS de Chizé, association Des Hommes et des Arbres, Ecotree ou encore Biosena). Comme évoqué plus tôt, nous ne pensions pas que le sujet prendrait si vite, qu'il allait faire les émules. À ce jour, le SROI de Créateur de forêt reste un outil « fait maison » qui n'a pas encore trouvé la voie de la validation et du crédit scientifique. Plutôt que de le valoriser, nous avons donc décidé de le stopper afin de laisser le temps au domaine scientifique de trouver un consensus mais aussi et surtout de ne pas tomber dans la contre-productivité (image biaisée voire trompeuse de la responsabilité écologique) ou encore dans la survente de l'outil. Un autre bloquant vient mettre en suspend sa mise en avant : l'aspect entreprise, soit le temps humain consacré à son suivi et les fonds nécessaires à son développement. À noter que Créateur de forêt ne retient pas l'information et se tient disponible pour échanger sur le sujet. Notre but est de partager pour la biodiversité, pour que cela serve à d'autres.

* Le gain moyen a été calculé sur la base des projets de Créateur de forêt achevés entre 2021 et 2023 (soit 8 projets). Détail du SROI par projet sur demande.

PREUVE « BIODIV’ENTREPRISES »

Initié par Baptiste et Elise, le projet Biodiv’Entreprise a été démarré par Youenn Kerdavid, stagiaire de fin d’étude sur la période mars 2023 - septembre 2023. L’objectif est de développer un accompagnement auprès des entreprises clientes afin de préserver la biodiversité de leur foncier. Favoriser la biodiversité des fonciers des entreprises est un enjeu important. En effet, en France, ces surfaces représentent environ 500 000 hectares, soit environ la surface moyenne d’un département de France métropolitaine.

Pour ce faire, trois livrables ont été identifiés : diagnostic écologique et biodiversité du foncier ; élaboration et mise en place du plan d’action ; pilotage et suivi.

À ce jour, 6 entreprises se sont portées volontaires pour tester cette nouvelle démarche, dont une conservée pour la phase pilote. En revanche, le manque de moyens humains ne permet pas à Créateur de forêt de continuer à développer ce modèle. Aussi, cette nouvelle offre ne constitue pas le cœur de métier de Créateur de forêt et serait plutôt enclin à la création d’une branche en marge de Créateur de forêt : l’expertise mobilise des métiers et compétences spécifiques comme paysagiste ou écologue et demande un temps d’accompagnement important.

#4 Aider les communes et collectivités à repenser la gestion de leur patrimoine en y incluant les notions de préservation de la biodiversité et protection de l’environnement

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2022			RÉSULTATS 2023			RÉSULTATS 2024		
			Non abouti	En cours	Abouti	Non abouti	En cours	Abouti	Non abouti	En cours	Abouti
Engager les collectivités	Participation aux conseils municipaux, rencontres avec collectivités et élus	Nombre de collectivités rencontrées	8	0	4	11	1	3	2	21	6
Sensibiliser élus et agents municipaux à la problématique de l'érosion de la biodiversité	Fresque de la biodiversité	Nombre d'atelier animé	1			0			0		
		Indice de sensibilisation collectivité	à venir			NA			NA		

PREUVE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) »

La loi climat et résilience du 22 août 2021 a fixé l’objectif d’atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, décliné localement dans les documents d’urbanisme. La solution proposée par Créateur de forêt rentre parfaitement dans cette démarche de réduction des espaces artificialisés : est intégré à l’ORE une mention relative à la bétonisation et à l’artificialisation des sols. Voici ce qui est inscrit dans l’acte juridique : « Ne pas urbaniser, artificialiser et/ou bétoniser le terrain de quelque manière que ce soit (bâtiments, infrastructures routières, mobilier extérieur etc.). La mise en place de mobilier adapté sera autorisée dans la mesure où elle n’altère pas les milieux naturels (le mobilier bétonné ou scellé par du béton est à proscrire). »

Enfin, il est important de soulever une limite pour Créateur de forêt au regard du cadre réglementaire qui incombe les collectivités. En effet, la Loi relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables contraint les collectivités à identifier le foncier disponible et dégradé. Ces terrains remplissent les mêmes critères établit par Créateur de forêt qui cherche des espaces à reconstruire, des parcelles en besoin d’aggradation (amélioration des conditions écologiques, dans le but de faire revenir la biodiversité).

PREUVE « PARTICIPATION À LA DÉCLINAISON DU PCAET SUR LE TERRITOIRE »

Sur le même modèle que la loi ZAN, Créateur de forêt est en position pour agir directement sur la réglementation des collectivités territoriales. Concrètement, le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) est un document qui incombe obligatoirement aux collectivités de plus de 20 000 habitants. Il peut aussi être construit de manière volontaire. Le PCAET est un outil de planification territoriale qui a pour but d’atténuer le changement climatique en développant les énergies renouvelables et en maîtrisant la consommation énergétique du territoire. Quatre étapes sont nécessaires pour construire ce document : un diagnostic qui vise à réaliser un état des lieux de la situation énergétique du territoire ; la mise en place d’une stratégie territoriale qui établit des priorités et objectifs ; la déclinaison des objectifs en actions concrètes ; le suivi des actions via l’élaboration d’indicateurs de performance. Au sein de cette méthodologie, Créateur de forêt se positionne en tant qu’acteur opérationnel pouvant participer à la déclinaison d’action concrète. À titre d’exemple, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a fait appel à notre expertise pour participer à l’axe n°5 : vers un territoire zéro déchet et plus précisément sur la fiche action n°5.1.2 « Je trie pour un arbre » (projet non abouti à ce jour).

#5 Contribuer à l'acculturation d'un plus grand nombre (quel que soit les âges ou parcours de chacun) sur les questions environnementales et de biodiversité

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2024
Communiquer	Diffusion d'une newsletter par projet 2 à 3 fois par an pour assurer le suivi de l'îlot de biodiversité	Taux moyen d'ouverture des newsletters tout projet confondu	46,96%	51,03%	57,8%
	Conférence biodiversité	Nombre de personne présentes	338	NA	NA
	Réseaux sociaux	Nombre de post	135	115	135
	Présence de l'entreprise sur des événements en lien avec son activité	Nombre de participation	1	11	3
	Retombée médiatique	Nombre d'article papier et numérique, podcast, etc...	NA	39	44
Sensibiliser	Fresque de la biodiversité (grand public)	Nombre de participants	51	87	101
Impliquer	Évènement de pantation	Nombre de participants	685	945	à venir
Montrer d'exemple	Nombre d'étudiants / d'élèves touchés	Nombre d'étudiants / élèves	96	414	355

PREUVE « VULGARISATION DES SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX »

Les projets de Créateur de forêt sont suivis par des associations environnementales qui procèdent à des relevés faune, flore, fonge et sol. Après leurs passages, les chargé(e)s de mission rédigent un rapport de suivi technique et méthodologique qui ne peut être adressé aux contributeurs des projets de manière brute (car trop complexe et trop dense). À cet effet, les équipes de Créateur de forêt vulgarisent et rendent accessibles les résultats obtenus. Retrouvez quelques exemples de fiches synthétiques en annexes du présent document.

PREUVE « tous les BONS moyens sont bons »

Outre les indicateurs quantitatifs exposés en amont permettant de justifier l'action de Créateur de forêt sur le volet sensibilisation et acculturation au plus grand nombre, d'autres moyens efficaces permettent de répondre à cet objectif de mission. Précisément, Créateur de forêt a mené plusieurs interventions devant un public varié ou a été missionné pour vulgariser des conférences thématiques autour de la biodiversité :

- Pitch de 4 min au Jour E organisé par la Communauté du Coq Vert à Nantes, et ce devant 40 personnes ;
- Rédaction d'un livre blanc pour le compte de l'association Les Universités de la biodiversité (lire le Livre Blanc [ici](#)) sur le thème « One Health – Une seule santé / Santé globale ». Ce travail a été indemnisé à auteur de 1 800€ TTC, somme qui a été reversée directement dans le financement d'un projet porté avec la commune de Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime (plantation prévue à l'hiver 2024-2025). Ce livre blanc a été transmis aux différents ministères concernés par la thématique et a été soumis à l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) <https://www.createurdeforet.fr/les-enseignements-des-universites-de-la-biodiversite/> ;
- Participation à la table ronde « Au cœur de la forêt » organisée par Demain Vendée à La-Roche-sur-Yon ;
- Prise de parole au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sur le thème « Au près de notre arbre ».

HORIZON 2027

Comme introduit, le Créateur de forêt d'aujourd'hui ne sera pas celui de demain. Outre le cap 2026 qui confirmera la durabilité de l'entreprise (5 ans d'existence), l'équipe œuvre pour imaginer son idéal d'entreprise à l'horizon 2027 et met tout en place pour rechercher de la stabilité et de la sérénité. L'objectif des années à venir est donc de **faire autant mais mieux**, tout en impactant le plus positivement possible notre territoire et ses acteurs indispensables à sa survie.

Créateur de forêt possède des **perspectives d'embauches** très précises qui répondront à un besoin sur un temps donné. Concrètement, l'équipe passerait de 7 à 8 en fin d'année 2024, de 8 à 9 en 2025, de 9 à 10 en 2026 et de 10 à 12 en 2027. Les postes administratif, informatique et ressource humaine seraient quant à eux externalisés. **Afin de permettre ces nouvelles embauches, les objectifs économiques devront inévitablement évoluer** : cela supposerait le passage d'une action sur 10 hectares à une action sur 15 hectares, tous projets confondus. Le développement de l'offre de service serait également un moyen d'arriver à ses fins :

- Point d'honneur sur l'acculturation en entreprise en proposant différents temps : présentation de Créateur de forêt et de sa mission ; fresque de la biodiversité ; solutions à l'échelle individuelle mais également à l'échelle de l'entreprise ;
- La proposition d'un kit de communication prêt à l'emploi ;
- Les sorties terrain avec les clients de Créateur de forêt afin d'offrir à leurs salariés des moments de type team building.

Une autre étape viendrait dessiner l'horizon 2027 : **le départ des bureaux actuels au Village by CA de Niort (pépinière d'entreprises, accélérateur de strat-up) vers les propres locaux de Créateur de forêt**. L'idée ici serait d'investir dans un bâtiment qui ressemble à l'équipe, au cœur de son métier et dans lequel elle pourra s'épanouir et être au plus proche de la biodiversité. D'ici là, des locaux de transitions devront être trouvés. Pour ce faire, un partenaire important a rejoint l'écosystème Créateur de forêt : le groupe SORAM qui accompagne les entreprises dans l'aménagement et le mobilier de bureau, dans la logistique et l'archivage, dans les solutions d'impression mais aussi la gestion de flux documentaires, la dématérialisation et les écrans multimédias. Ce partenariat est mutuel et corrélé à l'activité Biodiv'Entreprises présentée en page 25 : en mettant à disposition ses compétences, Créateur de forêt aide la SORAM dans la renaturation de ses nouveaux locaux ; en contrepartie, la SORAM héberge l'équipe de Créateur de forêt et construit des bureaux adaptés aux besoins de l'équipe.

Au-delà de l'accompagnement de la SORAM dans la valorisation de son foncier via Biodiv'Entreprises, cette activité interpelle d'autres entreprises et associations du territoire. D'ici 2027, il est important que Créateur de forêt **se positionne sur ce marché en expansion**. Trois conditions seront de mise : que l'entreprise ne perde pas son âme ; que cette nouvelle ressource serve Créateur de forêt dans ses projets de biodiversité ; que cela n'impacte pas l'équipe en place.

Consciente qu'elle ne doit pas cesser d'innover, l'entreprise Créateur de forêt conservera quoiqu'il arrive sa ligne de conduite et son âme : **faire que si cela est utile, que si et seulement si cela répond à sa raison d'être, à la raison de son existence.**

CONCLUSIONS

DE NOTRE RÉFÉRENTE DE MISSION

Référente de mission depuis septembre 2022 et première salariée de l'entreprise, j'ai pu **suivre avec attention et bienveillance** l'évolution de Créateur de forêt, de son équipe et de ses projets.

L'entrepreneuriat n'est pas un long fleuve tranquille, et ces deux dernières années nous l'ont bien montré. Malgré les obstacles, les dirigeants ont su **faire preuve de résilience** et ont continuellement remis en question leurs décisions pour le bien-être de la société mais aussi de son vivant interne. Ainsi, ils ont réussi à **orienter l'activité de Créateur de forêt sur un cap désiré et désirable par tous**.

Ancrer l'entreprise sur son territoire est une démarche intelligente, humble et réaliste. Selon moi, cette **décision est la plus marquante de la période 2022-2024** qui a permis de structurer l'action de l'entreprise, de cadrer ses salariés et de renforcer le sentiment d'appartenance à notre territoire de naissance. En marge de cette orientation territoriale et de cette volonté d'agir localement, un manque de reconnaissance se fait ressentir à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Notre solution et l'impact qu'elle engendre ne sont pas assez connues, reconnues ou encore mis en avant par les pouvoirs publics. En effet, nous distinguons un décalage entre la stratégie régionale biodiversité et sa feuille de route ambitieuse et pertinente, avec le concret, ce qui est réellement mis en place dans l'accompagnement des acteurs qui s'évertuent à y apporter une réponse.

Consciente que l'innovation constitue la clé de la pérennité, de la réussite de la société à mission, il est important que Créateur de forêt **poursuive ses efforts tout en canalisant sa créativité**.

Avec une prise de recul suffisante, je peux aujourd'hui affirmer que **Créateur de forêt répond largement à ses objectifs de mission avec les moyens qu'elle possède**. Certains objectifs sont à creuser, à développer davantage et à perfectionner, mais le résultat est là : une entreprise qui a du **sens**, qui tente de **réconcilier activité humaine et préservation de la biodiversité**, qui **impacte positivement** ses territoires d'action et par-dessus tout, qui **rend heureux**.

DE NOTRE COMITÉ STRATÉGIQUE DE MISSION

Créateur de Forêt, une Société à mission dédiée à la préservation de la biodiversité, a évolué pour devenir une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) et a mis en place un Comité Stratégique de Mission. Face à une **croissance rapide et à la multiplication des projets**, l'entreprise a traversé une période de questionnements pour assurer sa pérennité. Une démarche d'amélioration continue a été adoptée, mettant l'accent sur la **cohésion d'équipe** et le **bien-être des membres**.

Pour cette nouvelle période, Créateur de Forêt a **professionnalisé son équipe** et **optimisé son organisation**, démontrant une ambition d'efficacité et de lisibilité de ses actions. Commercialement, l'entreprise a **recentré sa stratégie sur la qualité des actions plutôt que la quantité**, et a défini une zone d'intervention cohérente pour concentrer ses efforts sur un territoire qu'elle connaît et où elle est reconnue. Cela a permis une **prospection foncière plus efficace** et une **fédération facilitée des acteurs de proximité** pour atteindre ses objectifs de préservation de la biodiversité.

Le développement de la demande des collectivités pour des projets de plantation a conduit à une **méthodologie empirique**, initialement appliquée dans les Deux-Sèvres. Une **fiche de vérification**, créée avec des experts, est désormais utilisée pour chaque projet afin de **garantir l'absence de dégradation des milieux naturels et d'assurer l'amélioration de la biodiversité**. Cette fiche a été appliquée à plusieurs projets en 2024, permettant de cadrer les plantations et de respecter les exigences du label «Partenaire engagé pour la nature» de l'OFB (Annexe 2). Certains projets ont été adaptés pour intégrer des enjeux spécifiques, comme la protection de l'Azuré du Serpolet. Les experts locaux jouent un rôle clé dans cette vérification. Le **guide des habitats du Poitou-Charentes** est recommandé pour comprendre les recommandations des experts. Il est suggéré de **former certains salariés à la reconnaissance des milieux**, en priorisant les projets sur les milieux rudéraux, écologiquement précieux mais méconnus.

Pour réussir ses initiatives, Créateur de Forêt doit **comprendre les attentes et contraintes des collectivités, entreprises et individus**. L'équipe a progressé dans cette compréhension, permettant d'innover et de répondre aux besoins variés. Cette approche a positionné l'entreprise comme un **partenaire clé pour des projets fédérateurs**. Les apprentissages constants ont permis d'« automatiser » les projets de biodiversité, bien que certains aient dû être abandonnés pour en assurer la réussite d'autres. La **collaboration avec les fournisseurs s'est également améliorée**. L'équipe doit continuer à **surveiller les évolutions chez les parties prenantes** pour maintenir cet engagement à long terme.

Créateur de Forêt est une entreprise régénérative qui restaure les écosystèmes et ravive le lien des humains avec la nature. En quelques années, elle est devenue un **acteur clé de la sensibilisation à la biodiversité**, localement et nationalement. L'entreprise suscite **l'émerveillement pour la biodiversité** à travers des initiatives variées : chantiers de plantation, promotion de la Fresque de la Biodiversité, événements, forums, communication sur les réseaux sociaux, présence médiatique et partenariats. Créateur de Forêt adopte un **ton positif** pour mettre en avant la biodiversité, dépassant largement ses seules parties prenantes et son territoire.

* À noter que la conclusion du comité stratégique de mission n'a pu être rédigée par Stéphanie, qui a quitté la gouvernance de l'entreprise début 2024. Un nouveau membre a rejoint le comité en novembre 2024 et a assuré une partie de la rédaction. Merci et bienvenue Sylvain !



©Créateur de forêt - Comité stratégique de mission
(de gauche à droite : Baptiste, Alain, François, Alexandre, Elise, Stéphanie, Manon & Alexis)



RÉVISION DES INDICATEURS

	INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
#1 Créer des zones optimales	Nb de m² protégés (ORE) Nb de m² laissé en libre-évolution Nb d'essence différentes plantées Nb d'arbres et arbustes plantés	Écosystèmes récréés
#2 Impliquer un maximum d'acteurs	Nb de parties prenantes impliquées Nb d'entreprises contributrices (tous projets) Nb de particuliers contributeurs (tous projets)	
#3 Donner les clés aux entreprises	Nb de présentation / rdv commerciaux (prospect) Nb de nouveaux clients Nb de reconduction partenariat Indice de sensibilisation salariés et parties prenantes Indice de sensibilisation dirigeants des entreprises SROI	SROI Biodiv'Entreprises
#4 Aider les collectivités	Nb de collectivités rencontrées (abouti/non abouti/en cours) Indice de sensibilisation élus des collectivités (fresque)	Cadre réglementaire des territoires (ZAN, PCAET)
#5 Acculturer un plus grand nombre	Taux d'ouverture de la newsletter par projet Nb post sur les réseaux sociaux Nb de personnes présentes aux événements CDF (conférence) Nb d'intervention extérieure Fresque de la biodiversité grand public Nb de participant chantier de plantation Nb d'étudiants/écoliers/ lycéens touchés Retombée médiatique	Vulgarisation des suivis environnementaux Tous des BONS moyens sont bons



JUSTIFICATION DE LA RÉVISION

#1 Créer des zones optimales

À supprimer

- Nombre d'ORE signées

Cet indicateur correspond finalement au nombre de m² protégés par l'ORE. Il est plus pertinent d'annoncer la surface plutôt que le nombre d'ORE signées (le plus important n'étant pas le nombre d'acte signé mais bien le total de surface protégée).

- Nombre de m2 plantés

Cet indicateur rejoint le nouvel indicateur « m² laissé en libre-évolution ». Le nouvel indicateur est plus facile à mesurer que le précédent.

À conserver

- Nombre de m² protégés

Nouveaux

- Nombre de m² laissé en libre-évolution (quantité)

Comme annoncé dans la mise à jour du rapport 2021-2022, il est important de montrer qu'il ne suffit pas toujours de planter pour préserver la parcelle concernée et que la réponse ne réside pas toujours dans l'action de plantation. La conception des projets de biodiversité portés par Créateur de forêt et ses partenaires gravite autour de plusieurs procédés : plantation en bosquet ; création de zones humides ; espace de libre-évolution ; maintien de prairies ouvertes ; etc... L'ajout de cet indicateur permet de justifier cette pluralité d'actions.

- Nombre d'essence différentes plantées (quantité)

Cet indicateur est pertinent dans la mesure où la réponse à cet objectif 1 réside aussi dans la diversité des végétaux implantés. Afin de créer des zones favorables au maintien et/ou au retour de la biodiversité, il est indispensable de diversifier les essences (chaque essence possède ses propres caractéristiques et apports pour la faune sauvage, les sols, l'air, l'eau).

- Nombre d'arbres et arbustes plantés (quantité)

L'ajout de cet indicateur va de pair avec le reste des nouveaux indicateurs puisqu'il précise, en plus des différentes essences mobilisées, la quantité des sujets implantés sur les parcelles. La quantité n'est pas indispensable (puisque parfois l'arbre n'est pas la réponse), elle permet de tenir un compteur et de faire ressortir un chiffre clé qui peut être communiqué facilement au besoin.

#2 Impliquer un maximum d'acteurs

À conserver

- Nombre de parties prenantes impliquées (tous projets confondus)

Nouveaux

- Nombre d'entreprises contributrices (sur les projets 2022 confondus / sur les projets 2023 confondus)

- Nombre de particuliers contributeurs (sur les projets 2022 confondus / sur les projets 2023 confondus)

Ces deux nouveaux indicateurs mesurent quantitativement l'implication financière des contributeurs entreprises et particuliers sur les projets de l'hiver 2022 et ceux de l'hiver 2023. La première étape de leur implication passe par le parrainage de m² de biodiversité : en participant aux projets de Créateur de forêt, les entreprises et particuliers font un premier pas vers l'engagement qu'ils peuvent ensuite concrétiser (via l'invitation au chantier de plantation).

#3 Donner les clés aux entreprises

À supprimer

- Nombre d'atelier animé (fresque de la biodiversité)

Cet indicateur a été supprimé pour être remplacé par deux indicateurs plus précis : l'indice de sensibilisation des salariés et des dirigeants.

À conserver

- Nombre de présentation / rdv commerciaux
- Nombre de nouveaux contrats signés
- Nombre de contrats renouvelés

Nouveaux

- Indice de sensibilisation salariés et parties prenantes des entreprises

- Indice de sensibilisation dirigeants des entreprises

Les deux indicateurs liés à la sensibilisation des entreprises via les ateliers Fresque de la biodiversité est plus précis que l'ancien indicateur qui comptabilisait uniquement le nombre d'atelier réalisé. Ici, un indice sera calculé pour obtenir un ratio et mesurer l'impact de la sensibilisation : nb de salariés sensibilisés / nb de salarié total ; nb dirigeant sensibilisé / nb de dirigeants total.

#4 Aider les collectivités

À supprimer

- Nombre d'élus touchés

Indicateur trop peu significatif

À conserver

- Nombre de collectivités rencontrées

Cet indicateur est conservé mais va être amélioré. En effet, le résultat de cet indicateur est peu parlant et mérite d'être explicité. Sur le rapport de mission 2021-2022, aucune différence n'était faite entre les rencontres collectivités abouties (celles qui se sont concrétisées en projet sur leur territoire), les rencontres collectivités en cours (c'est-à-dire en cours de réflexion du côté de la commune) et les rencontres collectivités non abouties (rendez-vous avec les municipalités qui n'ont pas permis de monter un projet de biodiversité). Ces trois niveaux sont à présent différenciés.

Nouveaux

- Indice de sensibilisation élus des collectivités Animation fresque de la biodiversité (quantité)

Cet indicateur lié à la sensibilisation des collectivités via les ateliers Fresque de la biodiversité permettra d'apporter une certaine précision : un indice sera calculé pour obtenir un ratio et mesurer l'impact de la sensibilisation des élus (nb d'élus sensibilisés / nb d'élus total).

#5 Acculturer un plus grand nombre

À supprimer

- École dehors

Créateur de forêt n'a pas de visibilité sur l'utilisation des parcelles objet des projets de biodiversité

- Taux d'engagement sur 6 mois

Travaille trop chronophage / indicateur remplacé par le nombre de post sur les réseaux sociaux pour mesurer la communication de Créateur de forêt au-delà du réel

À conserver

- Taux d'ouverture de la newsletter par projet

- Nombre de post sur les réseaux sociaux

- Nombre de personnes présentes aux événements annuels de Créateur de forêt (type conférence)

- Nombre d'intervention extérieure

- Fresque de la biodiversité grand public

- Nombre de participant chantier de plantation

- Nombre d'étudiants/écoliers/lycéens touchés

Nouveaux

- Retombée médiatique (quantité)

L'acculturation passe aussi par la diffusion de la solution Créateur de forêt au travers de différents types de médias (journaux papier et numérique, podcasts, bulletin municipaux, émission radio, etc...). Cette donnée quantitative comptabilisera tous les types de canaux, tous projets confondus.

ANNEXE 1 : VULGARISATION DES SUIVIS

SUIVI BOTANIQUE -
LANDRAIS (17)
Le Triangle du marronnier

22 janvier 2024

Quand

1^{er} juin 2023

Qui



Comment

Inventaire à l'aide de référentiels locaux, d'un pointage GPS sur place puis d'une estimation de la taille des populations

Résultats

Lors de ce premier passage, le naturaliste de l'association NE17 a pu recenser **56 espèces de végétaux**. Si aucune ne possède un intérêt patrimonial, elles n'en restent pas moins intéressantes dans le contexte agricole du Triangle du marronnier. Avec la présence de nombreuses plantes à fleurs, cet îlot de verdure offre un refuge bienvenu pour de nombreux insectes au sein des champs céréaliers de la plaine d'Aunis. À ce jour la parcelle a été colonisée par des friches pluriannuelles, conséquence directe de son passé et de l'abandon des pratiques agricoles. Ce premier passage a pu nous informer sur la nature des végétations présentes : le point haut de la parcelle est occupé par une flore thermophile affectionnant les sols secs, tandis que le reste est occupé par une flore mésophile, préférant les sols plus frais sans être trop humide.

La végétation mésophile (M) et thermophile (T)

Fromental



M

Carotte sauvage



T & M

Chardon-Marie



T

Picride fausse vipérine



T & M

Géranium découpé



M

Torilis des champs



M

Grand coquelicot



M

Une espèce à surveiller : l'érable sycomore

Quelques sujets ont été observés dans la haie bordant le Triangle du marronnier. À ce jour, l'érable sycomore n'est pas considéré comme impactant pour le milieu. N'étant pas considéré comme pouvant détruire durablement le milieu, une vigilance est cependant nécessaire pour anticiper toute expansion, toute domination et tout changement de comportement.







SUIVI ORNITHOLOGIQUE -
PRAHECQ (79)
L'espace de biodiversité du
Niort Rugby Club

22 janvier 2024

Quand

Deux passages les 20 avril et 11 mai 2023

Qui



Comment

Observations et reconnaissance des chants des oiseaux

Méthode

L'ornithologue dénombre l'avifaune en restant 5 minutes sur un point d'écoute et d'observation

Bon à savoir

L'espace de biodiversité du Niort Rugby Club situé sur la commune de Prahecq intègre la zone de protection Plaine de Niort Sud Est (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). La parcelle fait l'objet d'un inventaire spécifique de la Pie grièche (non contactée en 2023 mais milieu favorable à son installation).

Résultats

37 espèces ont été identifiées.

Tableau des observations

Accenteur mouchet	Alouette des champs	Mésange charbonnière	Goéland leucophaea	Tourterelle des bois
Pic épeiche	Pigeon ramier	Rossignol philomèle	Tarier pâle	Pouillot véloce
Cornille noire	Verdier d'Europe	Tourterelle turque	Martinet noir	Merle noir
Pie bavarde	Pipit des arbres	Pipit farlouse	Fauvette à tête noire	Pinson des arbres
Hypolaïs polyglotte	Bergeronnette grise	Linotte mélodieuse	Buse variable	Grive musicienne
Étourneau sansonnet	Huppe fasciée	Geai des chênes	Hirondelle rustique	
Héron cendré	Milan noir	Bruant zizi	Fauvette grisette	
Moineau domestique	Loriot d'Europe	Faucon crécerelle	Caille des blés	

Les espèces caractéristiques du paysage de la Plaine de Niort

Rossignol philomèle



Hypolaïs polyglotte



Bruant zizi



Fauvette grisette









ANALYSE DU CARBONE DANS LE SOL - PÉRIGNY (17) La forêt de l'Homme Sec

15 juin 2023

Quand

13 décembre 2022

Qui



Comment

Carottage (30cm dans le sol)
puis analyse en laboratoire

Pourquoi

Analyser avant la plantation la composition du sol de la Forêt de l'Homme Sec, sa capacité à capter le CO₂, sa qualité et son degré de fertilité. Dans quelques années, cette analyse pourrait être reproduite afin de mesurer l'effet du boisement sur la qualité du sol.

Résultats

Type de sol
Argilo-calcaire
Caillouteux à 20-40%



Composition

269,6% de calcium (norme 96%)
8,5% de potassium (norme 0,9%)
7,8% de magnésium (norme 3,1%)
0,7% de sodium (norme <5%)

Au regard de ses composants, le sol de la Forêt de l'Homme Sec possède une fertilité satisfaisante.

Stockage de carbone dans le sol

143,2 T de carbone / ha (surface totale du projet : 15 000 m²)
l'équivalent de 16 années d'émissions d'un français moyen



Rotary



La Rochelle
Amis



SUIVI BOTANIQUE - ALLONNE (79) Boisement de la Source de la Cadorie

22 janvier 2024

Quand

Deux passages les 7 avril et
5 juin 2023

Qui



Comment

Observations à la loupe botanique
et ouvrages de détermination
(notamment *Flora Gallica*)

Méthode et résultats

Au sein du Boisement de la Source de la Cadorie, quatre points ont été retenus par DSNE pour les relevés phytosociologiques. Cette localisation précise permettra de suivre l'évolution de la végétation d'année en année et ainsi de comparer les résultats. Deux facteurs ont orientés le placement des zones : les différents habitats identifiés en amont sur la parcelle et la localisation des différentes plantations d'arbres réalisées dans le cadre du chantier de plantation à l'hiver 2022. Au total, 4 habitats naturels d'intérêt communautaire et 6 habitats à valeur patrimoniale en Poitou-Charentes ont été recensés ainsi que 155 espèces floristiques observées et identifiées sur le site (soit 10% de la diversité départementale).

Les 5 espèces patrimoniales recensées

Le saviez-vous ? Une espèce obtient le statut patrimonial dès lors qu'elle est inscrite sur les différentes listes rouges nationales et régionales des espèces menacées et/ou qu'elle est déterminante dans le cadre des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologie Faunistique et Floristique) départementale ou régionale. Au sein du statut patrimonial, il existe différents niveaux : NT (quasi-menacée) ; VU (vulnérable) ; EN (en danger) ; CR (en danger critique) ; EW (éteint à l'état sauvage) ; EX (éteint).

Orchis à fleurs lâches



Carum verticillé



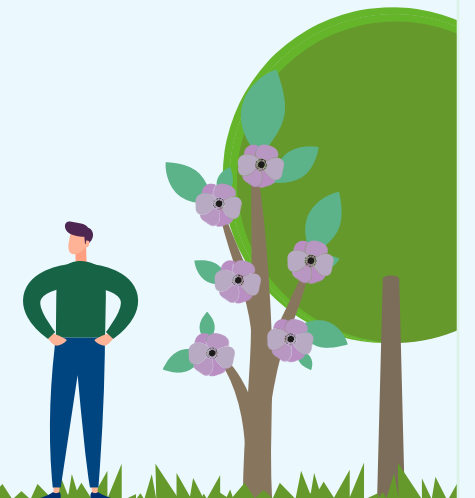
Moscatelline



Laïche distique



Laïche vésiculeuse



Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

FICHE TECHNIQUE

ÉTAT INITIAL DE LA PARCELLE ET JUSTIFICATION SUR LA
PERTINENCE DE L'ACTION CRÉATEUR DE FORÊT

LOCALISATION

Commune _____ Références cadastrales _____
Nom du projet _____ Superficie _____ Occupation dans le PLU/PLUi _____

ÉTAT ACTUEL DE LA PARCELLE

☐ Périmètre de protection de captage d'eau potable

☐ Parcelle forestière

☐ Terrain agricole

☐ Friche

☐ Ancienne station d'épuration

☐ Ancienne décharge de déchets

☐ Autre _____

État du sol (tassé, enherbé, etc...) _____

Risques (pollution des sols, pollution de l'eau, etc...) _____

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Territoire ☐ Urbain ☐ Péri-urbain ☐ Rural
Parcelles voisines ☐ Bois/forêt ☐ Construction ☐ Agricole ☐ Prairie ☐ Autre _____
Niveau de protection ☐ Aucun ☐ Natura2000 ☐ ENS ☐ ZNIEFF ☐ Autre _____
Présence d'habitats naturels ☐ Oui Le(s)quel(s) _____
☐ Non
Classification dans le référentiel habitats/milieux en NA _____

AVIS SCIENTIFIQUE SUR LA PERTINENCE DE L'ACTION

Le [Date de l'avis scientifique],

[Nom et prénom de l'expert en charge de la
conception du projet de biodiversité]

[Signature et cachet]

CRÉATEUR DE FORÊT

Fiche technique terrain

CRÉATEUR DE FORÊT | Fiche technique terrain

En confiance, partageons nos **valeurs**.
Ensemble, devenons **Créateur de forêt** ®



nous@createurdeforet.fr • 06 62 79 60 37 • www.createurdeforet.fr